

QUAND SPORT ET FÉMINITÉ NE FONT PAS BON MÉNAGE...

Anaïs Bohuon et Grégory Quin

Champ social | *Le sociographe*

2012/2 - n° 38
pages 23 à 30

ISSN 1297-6628

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2012-2-page-23.htm>

Pour citer cet article :

Bohuon Anaïs et Quin Grégory, « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... »,
Le sociographe, 2012/2 n° 38, p. 23-30. DOI : 10.3917/graph.038.0023

Distribution électronique Cairn.info pour Champ social.

© Champ social. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Anais **Bohuon** et Grégory **Quin**

Quand sport et féminité ne font pas bon ménage...

Dans la pratique sportive elle-même, dans les discours médiatiques produits lors de grands événements, dans l'histoire des sports, l'égalité ne va pas de soi. Contingente, silencieuse, voire dénoncée, elle a été et elle reste une égalité à construire.

Le sociologue Paul Yonnet (1998) décrit le sport – particulièrement le sport-spectacle – comme la scène où peut se réaffirmer le mythe de l'égalité entre les citoyens, mobilisant ainsi

> A. Bohuon est Maître de conférences (UFR STAPS, Paris Sud 11). Mail : anais.bohuon@u-psud.fr

G. Quin est docteur en sciences du sport et en sciences de l'éducation (Lausanne, Paris 5).

l'incertitude propre à chaque rencontre sportive pour fonder une égalité citoyenne. Mais l'égalité entre les citoyens peut-elle se réaffirmer et même se construire sans égalité entre les sexes ? En 1986, dans un livre pionnier *Sport et civilisation*, les sociologues Norbert Elias et Eric Dunning proposent une analyse de la genèse et du développement des sports modernes, définissant ces pratiques comme un « fief de la virilité ». Et de fait, il faut souligner que le monde des sports s'est très largement construit sur l'exclusion des femmes et des filles, et cela depuis le XIX^e siècle.

Les sports à l'origine sont un « monde d'hommes », ce qui va conditionner l'accession des femmes aux activités physiques et sportives, tout comme leur pratique. Un test de féminité, un contrôle médical ayant pour but de contrôler l'accès des femmes au sport, est d'ailleurs à cet effet mis en place dans les années 1960 et révèle alors le traitement asymétrique des sexes dans le sport (1).

Difficile accession des femmes

Une première interprétation du processus

d'accession des femmes au sport repose sur des attitudes de rejet actif des hommes. Les hommes à l'origine des premiers clubs sportifs – notamment en Angleterre dès le XIX^e siècle, mais aussi en France à la fin du XIX^e siècle – précisaient ouvertement, dans leurs statuts, que les femmes en étaient exclues. Evidemment, ce fait doit être compris dans son contexte, celui d'un XIX^e siècle durant lequel les relations sociales sont basées sur une discrimination sexuelle stricte. Ce rejet actif nous le retrouvons encore au début du XX^e siècle, dans la bouche de Pierre de Coubertin – le célèbre rénovateur des Jeux Olympiques Modernes. Celui-ci déclare en 1912, à propos des épreuves olympiques féminines, qu'elles sont : « impratiques, inintéressantes, inesthétiques, et nous ne craignons pas d'ajouter, incorrectes » (Bulletin du bureau international de pédagogie sportive, 1931, pp. 5-7).

Dans les faits, les femmes participent aux épreuves olympiques dès les seconds Jeux Olympiques en 1900 à Paris (même si le nombre d'épreuves ouvertes, comme le tennis ou le golf, reste marginal), et cette participation ne cessera de croître.

Une seconde interprétation renvoie aux représentations mentales et sociales liées à la masculinité (esprit de compétition, recherche de l'affrontement) et à la féminité (goût pour l'hygiène et tout particulièrement autour de la fonction biologique de reproduction) qui concourent également à l'éviction des femmes d'un espace des sports très compétitif, ou alors qui les amènent

(1) En préambule à cet article, nous tenons à remercier Monique Schneider et Marie-Julie Papaux pour leurs relectures et leurs conseils avisés.

à pratiquer des activités spécifiques où ce sont les hommes qui sont exclus formellement ou tout du moins symboliquement (gymnastique rythmique, natation synchronisée, fitness, etc.).

De fait, dans une activité sociale basée sur une performance et/ou sur une quête d'un record, les différences physiologiques entre les femmes et les hommes constituent une barrière que certains voudraient infranchissables. Mais reconnaissons-le, tout est une question de hiérarchie, de « relativité », car il va de soi que les performances de n'importe quelle athlète, dans n'importe quelle épreuve olympique, dépasse les capacités du commun des mortels. Ainsi Laure Manaudou nage vraisemblablement toujours plus vite que l'écrasante majorité de la population masculine française.

Mais encore ne faudrait-il pas considérer le sport uniquement comme une performance. Ainsi, tout n'est pas qu'inégalité, il existe aussi des processus vers la mixité et cela dès la fin du XIX^{ème} siècle. Les loisirs et les sports de pleine nature de la bourgeoisie du début du XX^{ème} siècle sont souvent ouverts aux femmes, parfois mixtes, comme la pratique de la bicyclette ou le tennis. Plus proche de nous, l'équitation contemporaine est devenue une réserve de filles (et de femmes), même si cela ne se concrétise pas toujours au plus haut niveau où les hommes continuent à concourir majoritairement.

Dans la grande enquête sur les pratiques culturelles des fran-

Une pratique sportive **sexuée**

çais (réalisée en 1997 (Donnat, 1998)), il a été établi que les femmes « pratiquent » moins que les hommes. Cette même enquête laisse apparaître également que les femmes demeurent en retrait en matière de consommation médiatico-sportive, cela notamment car les sports les plus exposés médiatiquement demeurent des bastions masculins (football, rugby, sports mécaniques). Force est d'ailleurs de souligner que les colonnes de *L'Equipe* – le grand quotidien sportif en France – sont largement dominées par ces trois pratiques sportives.

Des chiffres précis, issus d'une enquête menée par l'Observatoire du sport Fps/IPSOS en 2007 auprès de 5249 personnes, nous permettent d'approfondir notre connaissance de la réalité des pratiques sportives féminines. Ainsi, cette enquête confirme que les femmes pratiquent plutôt moins que les hommes, et propose les chiffres suivants (tous âges confondus) : 54,6% de taux de pratique chez les hommes, pour 48,6% chez les femmes. Néanmoins si l'on croise ces données avec l'âge des individus interrogés, force est de souligner que les différences s'estompent avec l'âge et au-delà de 35 ans, les taux de pratique féminins et masculins sont très voisins (autour de 46%).

La natation est la seconde pratique sportive préférée des Français (derrière le vélo), mais il s'agit, surtout, de la pratique préférée des femmes. En effet,

42,7% des femmes consultées se déclarent pratiquantes (contre seulement 32,3% des hommes). Un écart au moins aussi important s'observe pour la gymnastique : celle-ci est pratiquée par 17% des femmes interrogées (contre 5,3% des hommes). Mais il faut ajouter que si pour la natation il s'agit plutôt d'une pratique ludique ou hygiénique, pour la gymnastique, il s'agit majoritairement d'une pratique institutionnelle (dans un club ou une association) et à buts compétitifs. De même, le fitness est pratiqué par 13,2% des femmes interrogées contre seulement 2,6% des hommes. De manière générale, les femmes sont moins nombreuses à pratiquer un sport pour la « compétition » (15,8% contre 33,3% pour les hommes). Celles-ci privilégient les activités pour « se détendre », « mincir ou garder sa ligne » ou « entretenir son corps », là où les hommes cherchent davantage à « se dépasser », à « se mesurer aux autres » et à « éprouver des sensations fortes ». Ainsi, selon leurs déclarations, les femmes sont globalement plus nombreuses à pratiquer des activités d'expression corporelle, où prédominent des motivations plus hygiéniques.

L'idée même d'une égalité n'est donc pas évidente dans le monde du sport et les récentes controverses autour de l'égalité au sein d'épreuves féminines d'athlétisme (notamment lors des championnats du monde de l'été 2009) en témoignent, sur fond de tentatives pour définir qui est « femme » et qui ne l'est pas.

Le test de **féminité**

Dès les années 1930, certaines sportives font l'objet d'un véritable procès de virilisation, notamment dans des épreuves d'athlétisme en raison de morphologies jugées trop masculines. Les athlètes ont trop de muscles, des épaules baraquées ou trop carrées, pas assez de poitrine, des hanches gommées, ou encore une pilosité anormalement abondante (2). Ces athlètes se rapprochent des hommes non seulement par le physique, mais aussi par leurs performances : leurs records extraordinaires réduisent de plus en plus l'écart entre les sexes et des soupçons sont alors émis au sujet du sexe de certaines sportives.

Dans un article pour Médiapart du 11/09/2009, Anaïs Bohuon fait état des tests de féminité. Face à ces athlètes qui bouleversent la construction binaire entre sexe masculin et sexe féminin, face aux doutes et suspicions conjugués à la puissante volonté de maintenir une nette distinction entre les sexes, un contrôle de féminité, sans équivalent dans d'autres domaines, est mis en place pour la première fois lors des championnats d'Europe d'athlétisme de 1966 de Budapest. Ce contrôle, à la suite duquel les athlètes obtiennent un « certificat de féminité », est imposé alors à toutes les concurrentes

(2) Cf. Louveau et Bohuon, 2005.

souhaitant participer à des compétitions sportives internationales. Il consiste en 1966 en un contrôle gynécologique où seul le sexe apparent (anatomique, visible - clitoris ou pénis) est pris en compte. Jugé trop humiliant par les sportives, ce contrôle est remplacé, dès 1968, par le test du corpuscule de Barr : un prélèvement de muqueuse buccale, prenant en compte cette fois-ci le sexe chromosomique (XX ou XY) et permettant de révéler la présence d'un deuxième chromosome X. La fiabilité de ce test ayant été remise en cause, le test PCR/SRY, cherchant cette fois à établir la présence ou l'absence d'un chromosome Y, est instauré en 1992 par la Fédération internationale d'athlétisme.

Cependant, cette volonté de contrôle va conduire à l'exclusion de certaines sportives, remettant en cause le principe même de ces tests. En effet, certaines athlètes peuvent présenter un sexe anatomique apparent féminin (clitoris) et un sexe chromosomique qui ne soit pas XX mais XXY. D'autres athlètes féminines peuvent avoir des testicules intra-abdominaux (sexe gonadique) souvent révélateurs d'un pseudo-hermaphrodisme. Ainsi, le sexe génétique (XX ou XY), le sexe gonadal (ovaires ou testicules), mais également le sexe apparent doivent donc être précisés, puisqu'un seul ne suffit pas à définir la catégorie d'appartenance de sexe. Certaines athlètes peuvent, par ailleurs, avoir un sexe chromosomique, gonadique et apparent, différent de leur sexe psychologique et social (3). Si la société ne retient institutionnellement et culturellement que deux sexes, ceux-ci ne sont ainsi pas donnés par la biologie et questionnent les normes de genre ainsi que la bicatégorisation sexuée en vigueur dans le monde du sport.

La décision de contrôler la féminité des sportives est en effet révélatrice

Traitement asymétrique

du traitement asymétrique des sexes dans le système de genre : aucun sportif homme n'ayant jamais été soupçonné d'être une femme, la mise en place d'un test de masculinité n'a jamais été envisagée. Ceci confirme l'idée que le sport est un véritable fief de la virilité (4): les instances sportives *s'interrogent* sur l'identité sexuée de la sportive alors que la pratique sportive semble *confirmer* celle de l'homme. En investissant cet univers masculin, les sportives ont suscité et continuent de susciter des interrogations qui prennent toutes pour point de départ leurs morphologies ou leurs records considérés trop masculins. Les sportives se doivent d'être minces, longilignes, gracieuses dans leurs efforts. Leurs performances sont souvent reléguées au second plan, au profit d'un jugement esthétique – souvent très présent dans les commentaires sportifs. En outre, alors que les soupçons émis au sujet des sportives se

(3) Cf. Bohuon, 2008.

(4) Cf. Elias, Dunnig, 1986.

fondent sur des critères qui renvoient à un jugement social (morphologie, esthétique, féminité), le test contrôle le sexe dit biologique (organes, gonades, chromosomes) (5). Il révèle ainsi le système de pensée sous-jacent, selon lequel les identités et rôles sexués sont fondés en nature, naturalisation dénoncée par les chercheuses féministes : « Le sexe est traditionnellement considéré comme une donnée biologique qui dichotomise le genre humain en deux catégories bien distinctes dont les attributs psychologiques et sociaux découlent naturellement de la différence biologique. Ces attributs se trouvent eux-mêmes dichotomisés dans le but de délimiter les sphères du masculin et du féminin » (Hurtig, Kail et Rouch, 1991, pp. 11-12).

Cette naturalisation n'est pas propre au monde du sport mais elle y est particulièrement patente en raison de son histoire et de sa culture. Tout d'abord, plus que dans tout autre domaine, la corporalité est omniprésente et la performance corporelle « adulée » (Laberge, 2004, p. 9). Et, depuis toujours, dans les esprits de tous, le sport pouvait engendrer la masculinisation des femmes. Dès lors, il n'est pas étonnant que certaines sportives éprouvent des difficultés à se situer par rapport à leur identité sexuée. Françoise Labridy regrette d'ailleurs la récurrence de cette question dans le milieu du sport : le sport virilise-t-il oui ou non, celles qui en font ? Non seulement les athlètes doivent la plupart du temps s'approprier des techniques étiquetées masculines mais elles doivent également « prouver » leur féminité. L'accès des femmes au sport engendre chez certaines une tension permanente entre la préservation de leur féminité et la reconnaissance de leurs capacités physiques dans un milieu masculin (6). Cette ambivalence se traduit parfois par une sorte d'« hyper-féminisation » presque caricaturale de certaines athlètes féminines, ce qui a pour effet pervers de renforcer la bicatégorisation en marginalisant plus encore les sportives qui ne répondent pas à ces critères traditionnels de la féminité. Les joueuses de tennis, par exemple, n'osent plus le short. Les sponsors exigent des sportives qu'elles prêtent attention à leur image, qu'elles préservent leur féminité et qu'elles jouent sur la séduction. En avril 2009, les joueuses de l'équipe de France de football, lassées d'être si peu médiatisées, ont décidé de poser nues, de manière très érotique, afin que l'on parle enfin d'elles... et dans l'objectif affirmé de la fédération de tenter de sauver le football féminin français.

Le spectre de la virilisation (7), obstacle constant à la pratique sportive des femmes, induit la question de la compatibilité de la pratique physique avec le corps des femmes. Les sports de tradition masculine sont considérés comme pouvant déformer le corps féminin ou en altérer la féminité, arguments qui ont contribué et contribuent encore à l'exclusion officielle des

(5) Cf. Bohuon, 2008.

(6) Cf. Menesson, 2005.

(7) Cf. Baillette, 1999.

femmes de certaines compétitions sportives. Par exemple, malgré les réclamations de nombreuses athlètes, elles n'ont toujours pas le droit au décathlon et au 50 kilomètres marche et elles n'ont officiellement accès à la perche que depuis les Jeux olympiques de Sydney, en l'an 2000, ou au 3000 mètre steeple depuis 2008, aux Jeux olympiques de Pékin. Au sein des compétitions, on remarque également un traitement asymétrique entre les sexes : dans un grand tournoi comme celui de Roland Garros par exemple, les joueuses de tennis doivent remporter deux sets et non trois comme les hommes, héritage de l'infériorité physique supposée des corps féminins. Enfin, à quelques exceptions près, comme la voile, l'équitation ou le tir, le sport reste un domaine où la mixité n'existe pas, symbole du cloisonnement entre les sexes. Les inégalités présentes dans la société sont ainsi très visibles dans le champ sportif. Lors des Jeux olympiques de Barcelone en 1992, l'épreuve mixte de tir de skeet - avec un fusil de chasse de calibre inférieur ou égal à 12 - est gagnée par la chinoise Shan Zhang, arrivée en tête devant 7 hommes. Elle devient ainsi la première femme gagnant une compétition mixte de tir. Suite à ces Jeux, la fédération Internationale de tir supprimera la mixité dans cette épreuve et la championne olympique n'aura donc jamais plus l'occasion de défendre son titre.

À la question de savoir si les femmes rattraperont un jour les hommes en terme de performances sportives, le médecin du sport Jean-Pierre de Mondenard est catégorique : cela n'est pas possible, sauf en natation de longue distance, du fait de « l'aptitude à flotter du corps féminin », l'aérodynamisme et de la protection au froid que constitue « une épaisse couche adipeuse ». Sinon, « en raison des différences morphologiques et physiologiques induites par l'hormone mâle, il semble bien qu'on ne puisse envisager sérieusement l'égalité des sexes. Tout au plus peut-on affirmer que les femmes rattraperont et dépasseront toujours les temps des hommes avec plusieurs années de retard » (Baillette, 1999, pp. 46-47). Dans la théorie, les pratiques sportives sont ainsi systématiquement spécifiées, sexuées pour respecter le présupposé de l'inégalité biologique des sexes. « Sur les terrains sportifs, on pourrait bien être sur le lieu d'une impossible égalité. Pas tant par le décalage historique qui sépare l'appropriation masculine des pratiques de l'appropriation féminine de ces mêmes pratiques, mais par le fait que dans le sport, se jouent non seulement des apprentissages de techniques, de savoirs, de savoir-faire, mais en première et ultime instance, des identités. D'homme et de femme » (Davis, Louveau, 1998, p. 130).

Tout au long de l'histoire du test, des questions d'éthique, de justice, de fiabilité vont le remettre en question et il faudra attendre les Jeux Olympiques de Sydney en 2000 pour que le Comité international olympique (CIO) supprime « officiellement » le test de fémi-

Conclusion

nité. Cependant, il annonce qu'un personnel médical est désormais autorisé à intervenir en cas de doutes sur l'identité sexuée de certaines athlètes, doutes qui ne peuvent dès lors se baser que sur une appréciation esthétique visuelle du corps de l'athlète et renvoient inévitablement à la question des normes de genre. La problématique est ainsi loin d'être réglée : l'exemple récent de la sud-africaine Caster Semenya, championne du monde du 800 mètres à Berlin en août 2009, dont le sexe est actuellement remis en question, uniquement selon des doutes visuels, illustre parfaitement le *procès de virilisation* dont souffrent encore aujourd'hui les athlètes féminines ●

Bibliographie

Baillette F., « La mâle donne », in Baillette F., Liotard P., (dir.), *Sport et virilisme*, Montpellier : Quasimodo & Fils, 1999, pp. 45-57

Bohuon A., « Sport et bicatégorisation par sexe : test de féminité et ambiguïtés du discours médical », *Nouvelles questions féministes*, vol. 27,1, 2008, pp. 80-91

Bohuon A., « Caster semenya, l'incroyable athlète qui bouleverse l'éthique sportive », Les invités de Médiapart, *Médiapart le journal*, 11 septembre 2009

Davisse A. et Louveau C., *Sport, école, société : la différence des sexes*, Paris : L'Harmattan, 1998

Donnat O., *Les pratiques culturelles des Français*, Paris : la documentation française, 1998

Dowling C., *Le mythe de la fragilité*, Montréal : Le jour, 2000.

Elias N. et Dunning E., *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris : Fayard, 1986

Hurtig MC., Kail M. et Rouch H. (dir.), *Sexe et genre*, Paris : Edition. du CNRS, 1991

Laberge S., « Les rapports sociaux de sexe dans le domaine du sport : perspectives féministes marquantes des trois dernières décennies », *Recherches féministes*, vol. 17, 1, 2004, pp. 9-38

Labridy F., « Oh, l'impie !, l'entrée de la femme dans l'institution sportive », in Borhane, Errais (dir.), *La femme d'aujourd'hui et le sport*, Paris : Amphora, 1981

Louveau C. et Bohuon A., « Le test de féminité, analyseur du procès de virilisation fait aux sportives », in Terret T. (dir.), *Sport et genre volume 1 : A la conquête d'une citadelle masculine*, Paris : L'Harmattan, 2005, pp. 87-132

Mennesson C., *Être une femme dans le monde des hommes*, Paris : L'Harmattan, 2005

Observatoire du sport, FPS/IPSOS, Paris, 2007

Yonnet P., *Le système des sports*, Paris : Gallimard, 1998